



Compte-rendu de la CAP du 5 novembre 2015

administration : G LISI, V BONARDI, P CHATAIL, F GAYTON-SEGRET, P CHEYRON, V VALLAT, secrétariat tenu par O DELAGE et F CONNIN

Déclaration Liminaire CAP locale du 5 novembre 2015

Monsieur le Président,

vous nous convoquez, ce jour, afin d'examiner les demandes de listes d'aptitude en catégorie B et le mouvement au 1^{er} janvier 2016.

FO DGFIP87 ne peut que déplorer le faible niveau des demandes. En cause, l'obligation de participer à un mouvement national pouvant entraîner l'obligation de double résidence. Comment assumer cette nouvelle charge alors que le changement de traitement ne couvrira pas ces frais dans un contexte du gel du point d'indice depuis 2010.

En effet, il n'existe aucune certitude de revenir sur son département d'origine alors que le projet de budget 2016 prévoit la suppression de 2 548 emplois aux finances ; notre ministère va devoir supporter les 2/3 des suppressions envisagées (3 939) puisqu'il n'est pas jugé prioritaire et qu'il se doit d'être exemplaire. De plus, la suppression des postes comptables et les fusions de services ne feront qu'accentuer les difficultés de retour.

Autre maître mot aux Finances: Exemplarité. Les agents se doivent d'être exemplaires. La note locale diffusée le 20 octobre dernier rappelait à chacun ses obligations fiscales. Tous les ans, ces contrôles donnent lieu à des dérapages qui sont dénoncés au CTL suivant ; les droits des agents sont régulièrement bafoués que ce soit en matière de confidentialité qu'en délais de fournitures des pièces justificatives.

Mais, quelle récompense en retour ? Des charges de travail toujours plus importantes, du travail dans l'urgence continue, du stress accentués par le mépris des contribuables et de leur hiérarchie.

Et en retour de cette exemplarité : des bonifications au compte-gouttes, des promotions quasi-inexistantes.

Après lecture des déclarations liminaires de Solidaires et de FO, le Président a répondu qu'il faut prendre acte du fait que notre ministère n'était pas prioritaire. Ces évolutions techniques et la dématérialisation sont des alternatives à l'accueil physique des usagers, Il faut optimiser nos méthodes de travail. Par ailleurs, le Président réfute tout mépris que pourrait avoir la hiérarchie envers les agents. Ce dernier n'accepte que le regard critique des agents en interne, en rappelant les règles de la déontologie quant au devoir de réserve qui s'impose à tous les agents à l'extérieur des services.

Quant aux critères d'évaluation relatifs à la sélection des agents, il s'agit de comparer, d'une part, la manière de servir, et d'autre part, la projection sur les aptitudes dans le grade supérieur notamment les capacités d'encadrement.

Le Président rappelle que la mobilité géographique peut être un frein mais que la mobilité fonctionnelle doit être acceptée.

L'ordre du jour a peu être abordé,

1- approbation du PV de la CAPL du 15 juillet 2015.

Pour à l'unanimité

2- mouvement exceptionnel des personnels au 01/01/2016

Dans le cadre de l'aménagement des structures du réseau, ce mouvement est effectué sous réserve de l'accord du Ministre.

Concernant le rattachement du SIE de Limoges ville à Limoges extérieur qui devient SIE limoges, tous les agents de catégorie B y sont affectés ; deux agents souhaitaient changer de structures mais il n'y avait pas de postes disponibles.

Concernant la suppression de la Trésorerie d'Oradour-sur-Vayres, l'emploi B est transféré à Rochechouart. L'agent souhaitait rejoindre ce poste et a donc gain de cause.

Vote :

pour : Administration et FO

contre : CGT et Solidaires

3- liste d'aptitude

La liste des excellents, publiée sur Ulysse 87, comportait 5 noms. La Direction a obtenu la possibilité de rajouter 1 candidat. Les Organisations syndicales ont défendu les dossiers pour lesquels elles avaient été mandatées.

Pour l'année 2016, Directeur souhaite faire disparaître la liste des « très bon » au motif que tous les candidats voient leur dossier examiné.

Vote : le vote a porté sur chaque liste et a été identique.

pour : Administration

abstention : FO

contre : CGT et Solidaires

FO se refuse a voté contre la liste d'aptitude car c'est une manière d'accéder au grade supérieur qui est offerte à chaque agent. Cependant, FO déplore le faible niveau de promotion.

Vos représentants FO : Bernard BOUZONIE, Nathalie ROOS, Lydie PEYRICHOUT, Laurent OLIVIER

expert : Jean-François JEANTAUD